

---

**Séance du lundi 11 décembre 2023**

Date de la convocation : 05 décembre 2023

**Administrateurs : 20**

*L'an deux mille vingt-trois et le neuf octobre, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.*

**Présents : 11**

**Votants : 12**

**Présents** : Martine AUBRY, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Noëlle JACQUEMET, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Anne RAMAND, Bernard RENAUDIN, Claude THOMAS, Pascale ZEHR, Céline COLLIGNON

**Représentés** : Thierry RAMAND représenté par Josiane BIGUINET

**Excusés** : Sophie CHARRIOT, Mathilde DECHEPPE, Dominique JEANNESSON, Dominique MARECHAL, Nathalie PHILIPPOT, Guillaume PALIN, Nathalie MEUNIER

**Absents** : Philippe BRISSE

---

**DCA\_2023\_21 - Objet : Convention de collaboration avec les conseillers numériques de l'association Familles Rurales de Saint-Mihiel**

La présidente expose,

Dans le cadre des rendez-vous France Services, de nombreux usagers ont fait part de leur besoin d'accompagnement sur les outils numériques (ordinateur, tablette, smartphone).

Faisant suite au décret relatif à la territorialisation de la feuille de route France Numérique Ensemble ayant pour volonté de renforcer la coordination entre les dispositifs France Services et Conseillers Numériques,

L'espace France Services De l'Aire à l'Argonne s'est rapproché de L'association Familles Rurales, Tiers-lieu de Saint-Mihiel afin d'organiser la venue des conseillers numériques et de formaliser la tenue d'ateliers numériques.

L'intervention des conseillers numériques auprès des usagers est gratuite mais une prise en charge des frais kilométriques des conseillers sera assurée par l'espace France Services.

La présidente propose de signer une convention de partenariat avec Familles Rurales de Saint-Mihiel afin de formaliser cet accompagnement au numérique.

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, à l'unanimité de ses membres votants adopte la convention et autorise la Présidente à signer la présente convention de partenariat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Madame Martine AUBRY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 9 janvier 2024 et publié ou notifié le 9 janvier 2024
--